

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

**Date de la convocation :**  
6 Septembre 2024

**EFFECTIF LÉGAL : 15**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 14**

**EFFECTIF VOTANT : 11**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 septembre 2024 à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

**Etaient présents :** Christophe BOUTHORS ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Roselyne HODIN ; Mickaël LANCEL ; Jose-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

**Etaient absents :** Damien BARDOUX ; Raphaël CANTA ; Vincent WIART

**Quorum :** oui

**Secrétaire de séance :** Céline MARELLI

**Objet de la délibération : Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties – Droit de Préemption Urbain**

**Numéro de la délibération : 2024-39**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Non exercice du Droit de Préemption  
DIA reçue le 5 Juillet 2024 de Maitre François-Xavier DEROUVROY  
Propriétaire : MAGNEZ FANNY  
Parcelles : Section B 835
- Non exercice du Droit de Préemption  
DIA reçue le 5 Juillet 2024 de Maitre François-Xavier DEROUVROY  
Propriétaire : MAGNEZ FANNY  
Parcelles : Section B 845-846
- Non exercice du Droit de Préemption  
DIA reçue le 1<sup>er</sup> août 2024 de Maitre François-Xavier DEROUVROY  
Propriétaire : FONTAINE (BANSE) Sylvie Marie Marcelle  
Parcelles: Section A 785-A786

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,